



La session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants :

l'occasion de tenir nos promesses

Rapport sur une décennie
de pauvreté des enfants au Canada

mai 2002



La session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants : l'occasion de tenir nos promesses

« Un monde digne des enfants est un monde où tous les enfants sont assurés d'un bon départ dans la vie ... Nous favoriserons le développement physique, psychologique, spirituel, social, affectif, intellectuel et culturel des enfants comme faisant partie intégrante des priorités nationales et mondiales. »

Un monde digne des enfants - Plan d'action ratifié par les chefs d'État lors de la session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants, en mai 2002

Campagne 2000 est une coalition pan-canadienne, politiquement indépendante, constituée de plus de 85 organismes nationaux et communautaires, dont l'objectif est de faire respecter la résolution, adoptée en 1989 par tous les partis de la Chambre des communes, d'enrayer la pauvreté chez les enfants au Canada.

Sites sur la session extraordinaire de l'ONU :

Campagne 2000
www.campaign2000.ca

Aide à l'enfance - Canada
www.savethechildren.ca






Coalition canadienne des droits de l'enfance
www.rightsofchildren.ca

UNICEF - Session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants
www.unicef.org

La session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants : l'occasion de tenir nos promesses

Le gouvernement du Canada, tout comme les autres États, ratifiera la Déclaration des Nations unies **Un monde digne des enfants**, à New York, en mai 2002. En tant que signataire de cette déclaration, le Canada a l'obligation d'élaborer un plan d'action national qui garantit aux enfants la priorité sur les ressources publiques nécessaires à leur épanouissement.

Un monde digne des enfants s'engage notamment à :

-  **« Donner la priorité aux enfants** Dans toutes les actions concernant les enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours être la principale considération. »
-  **« Éliminer la pauvreté** : miser sur les enfants. Les États réaffirment leur promesse de rompre le cycle de la pauvreté en une seule génération, unis dans la conviction que les investissements en faveur des enfants et le respect de leurs droits sont parmi les moyens les plus efficaces d'éliminer la pauvreté. »
-  **« N'oublier aucun enfant**. Tous les enfants naissent libres et égaux en dignité et en droits ; par la suite, toutes les formes de discrimination à leur égard doivent prendre fin. »
-  **« Prendre soin de chaque enfant**. Il importe d'assurer aux enfants un bon départ dans la vie. Leur survie, leur protection, leur croissance et leur développement dans des conditions de bonne santé et de bonne nutrition sont le socle sur lequel s'appuie le développement humain. »
-  **« Écouter les enfants et assurer leur participation**. Les enfants et les adolescents sont des citoyens pleins de ressources capables de contribuer à l'avènement d'un avenir meilleur pour tous. Aussi devons-nous respecter leur droit d'expression et de participation à toutes les questions qui les touchent, compte tenu de leur âge et de leur maturité d'esprit. »

Passer de la parole aux actes

De façon concrète, la participation du Canada à la Session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants devrait donner lieu à un Plan d'action national, cohérent et complet, qui ferait en sorte que :

- les enfants et les adolescents ne vivent pas dans la pauvreté ;
- les programmes de garde et d'éducation de la petite enfance assurent aux enfants un bon départ dans la vie ;
- les parents aient un revenu assuré et de bons emplois leur permettant de faire vivre leur famille, et
- tous puissent bénéficier d'un logement sécuritaire et abordable.

Ce plan pourrait servir de base aux gouvernements et aux collectivités pour instaurer des conditions propices à l'intégration sociale de tous les enfants et leurs familles. Pour être efficace, il faudra que la réalisation de ce plan se fasse dans un cadre défini, avec des objectifs et des délais précis, qui obligeront tous les paliers de gouvernements à créer un « Canada digne des enfants ».

Sans investissements importants et sans les politiques gouvernementales nécessaires, cette session des Nations unies passera à l'histoire comme une autre occasion ratée.



Campagne 2000 exhorte le gouvernement fédéral à jeter les bases du Plan d'action national pour les enfants en commençant pas les quatre priorités suivantes :

- que le gouvernement fédéral s'engage à réduire de 50 % le fossé et le niveau de pauvreté des enfants au cours des cinq prochaines années, en augmentant les prestations fiscales pour enfants de toutes les familles à revenu faible, modeste ou moyen ;
- que le gouvernement fédéral s'engage à établir la base des services de développement de la petite enfance, y compris des services de garde de qualité dont pourraient se prévaloir toutes les familles de toutes les localités du Canada ;
- que le gouvernement fédéral s'engage à effectuer les investissements nécessaires, à l'échelle nationale, en matière de logements à prix abordable, afin d'améliorer la santé et la situation économique des familles et de faire en sorte qu'il existe suffisamment de logements à prix abordable dans tout le pays ;
- que le gouvernement fédéral profite de l'engagement pris récemment par le premier ministre d'augmenter l'aide officielle au développement international de 8 %, au moins, par année, pour augmenter le budget de l'aide internationale de 400 millions \$ par année, afin d'atteindre 0,35 % du PNB du Canada d'ici 2005, en vue de réaliser l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU.



Malgré les promesses répétées, la pauvreté augmente

Le Canada était au nombre des six pays ayant proposé cette réunion consacrée aux enfants, il y a près de douze ans. Le Sommet mondial pour les enfants de 1990 avait pour objectif d'amener tous les pays, riches ou pauvres, à accorder la priorité aux enfants et aux jeunes dans leurs politiques. Le Canada a poussé les participants à promettre d'accorder la plus haute priorité aux enfants et de se prévaloir en premier des ressources, en période de prospérité comme en période de crise.

En décembre 1990, le Canada ratifiait la Convention des Nations unies sur les droits des enfants. Ce faisant, le gouvernement fédéral s'engageait à protéger et à faire respecter les droits des enfants et acceptait de répondre de ses actes, en ce domaine, devant la communauté internationale. Moins

d'un an auparavant, la Chambre des Communes avait adopté, à l'unanimité, une résolution visant à enrayer la pauvreté des enfants au Canada d'ici l'an 2000.

« Nos sociétés devraient placer les besoins physiques et intellectuels des enfants en premier, et les enfants devraient pouvoir compter sur cet engagement en période de prospérité comme en période d'adversité. »

Principe adopté par le Canada et d'autres pays, en 1990, au Sommet mondial pour les enfants organisé par l'ONU

Depuis dix ans, les promesses du Canada ont été nombreuses en ce qui a trait aux enfants. Récemment, dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement reconnaissait que certains enfants étaient exclus et s'engageait à poursuivre « un autre projet national [...] : veiller à ce que tous les enfants soient à l'abri des affres de la pauvreté ».

Ces promesses n'ont pas empêché la pauvreté des enfants d'augmenter. En 1989, un enfant sur sept était pauvre. Dix ans plus tard, près d'un

enfant sur cinq - soit 18,5 % des enfants - vit dans la pauvreté.

ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS AU CANADA*

Le nombre d'enfants pauvres (de 1989 à 1999)	↑ 39 %
Le nombre d'enfants vivant dans des familles où l'un des parents au moins, travaille à plein temps, toute l'année (de 1989 à 1999)	↑ 15 %
Le nombre d'enfants pauvres de familles biparentales (de 1989 à 1999)	↑ 33 %
Le nombre d'enfants pauvres de familles monoparentales dont le chef est une femme (de 1989 à 1999)	↑ 44 %
Le nombre d'enfants vivant dans un logement à prix inabordable (de 1989 à 1996)	↑ 91 %
Le nombre d'enfants vivant dans des familles dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ (en dollars constants 1999) (de 1989 à 1999)	↑ 32 %
Le fossé moyen de la pauvreté (de 1989 à 1999)	↓ 1,7 %
Les prestations d'aide sociale (de 1990 à 2001)	↓ +de 19 %
Les frais de scolarité postsecondaire moyens (de 1990 à 2000)	↑ 126 %
La fréquentation des banques alimentaires (de 1989 à 2000)	↑ 90 %

* Voir les définitions, p. 12.

« Les États reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. »

Article 27 de la Convention des Nations unies sur les droits des enfants

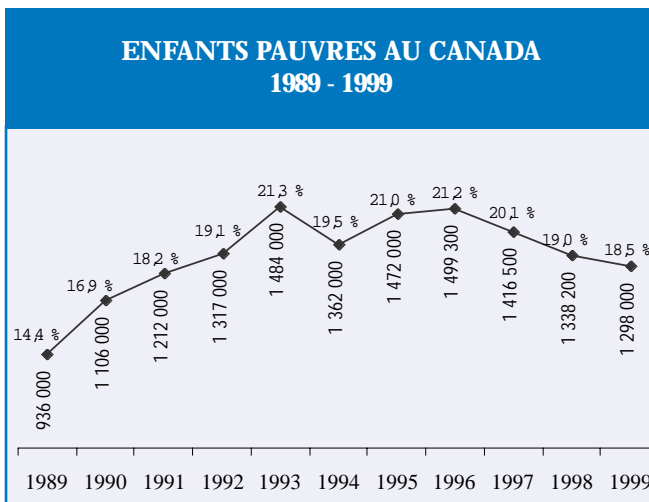
« Que cette Chambre exprime son inquiétude face au million et plus d'enfants au Canada qui vivent dans la pauvreté et qu'elle s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000. »

Résolution adoptée à l'unanimité par la Chambre des Communes, le 24 novembre 1989.

Dix ans de déclin

Les politiques gouvernementales sont responsables du revers de fortune des familles. Peu importe la conjoncture économique, les réductions d'impôt et du déficit, et non l'élimination de la pauvreté, ont primé dans les programmes gouvernementaux. Alors que le taux de pauvreté des enfants augmentait durant la dernière récession, ce sont les enfants vulnérables et les familles qui ont supporté la plus grande part du fardeau.

Le gouvernement fédéral a cessé de façonner les politiques relatives aux familles et aux enfants en mettant fin, en 1995, au Régime d'assistance publique du Canada. En 1996, la réduction de 12 milliards \$ des sommes versées aux provinces en vertu du Transfert canadien en matière de santé et des programmes sociaux a eu des répercussions importantes sur les familles et les enfants.



Source : données de 1989 à 1995 établies par le Conseil canadien de développement social (CCDS) à partir des fichiers de microdonnées de l'Enquête sur le revenu du ménage et l'équipement ménager, de Statistique Canada ; données de 1996 à 1999 établies par le CCDS à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1999) de Statistique Canada.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'est retiré de la construction de logements sociaux et des services d'établissement des immigrés. Il a aussi imposé des restrictions en matière d'admissibilité à l'assurance-emploi, qui ont entraîné des coûts supplémentaires au niveau provincial, au titre de l'assistance sociale. Les gouvernements provinciaux ont refilé ces coûts et ces responsabilités aux municipalités, aux collectivités et, en bout de ligne, aux familles qui n'étaient pas préparées à faire face à cette situation.

« Les États parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement. »

Article 27 de la Convention des Nations unies sur les droits des enfants

Devant les protestations du public face aux dommages ainsi infligés, le gouvernement a pris certaines mesures pour répondre aux besoins des familles et des enfants :

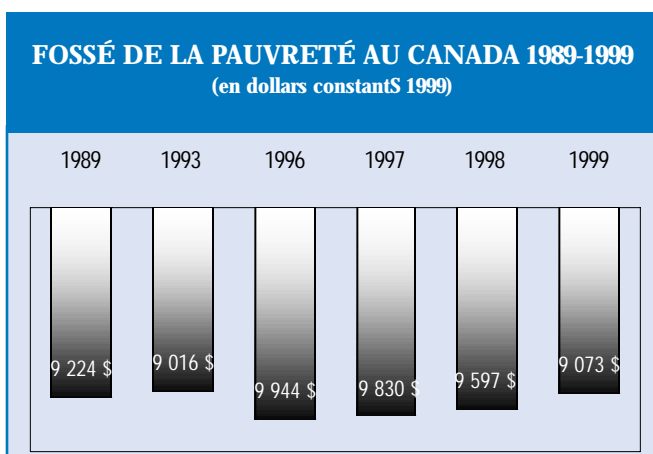
- la Prestation fiscale canadienne pour enfants passera à 2 500 \$, au maximum, d'ici 2004 ;
- les prestations d'assurance-emploi des nouveaux parents, qui y sont admissibles, ont été prolongées, de 6 mois à un an, en 2001 ;
- En vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance conclue en 2001, jusqu'à 500 millions \$ seront transférés, chaque année, aux provinces et territoires pendant cinq ans ;
- le Programme canadien de nutrition prénatale a été modifié en 1999 afin de remédier au syndrome d'alcoolisme foetal et à ses effets ;
- le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones a été adopté en 1995 et celui destiné aux Premières nations, en 1998 ;
- le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) verse 60 millions \$ chaque année à des groupes communautaires afin de répondre aux besoins de développement des enfants à risque de moins de sept ans ;
- 680 millions \$ de fonds fédéraux sont versés aux municipalités et aux collectivités, en vertu de l'Initiative de partenariats en action communautaire, en vue de remédier au problème des sans-abri.

Toutes ces initiatives ne permettent toutefois pas de regagner le terrain perdu depuis 1990, alors que le Canada était l'un des premiers pays au monde à prendre des engagements envers les enfants.

La pauvreté extrême persiste

Malgré la croissance économique et l'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, les familles à revenu faible, au Canada, doivent s'en sortir avec un revenu moyen qui est de plus 9000 \$ inférieur au seuil de pauvreté. Les femmes qui élèvent des enfants seules sont plus susceptibles d'être pauvres.

La réduction importante de l'aide sociale et économique dont bénéficiaient les familles ne permet même plus de répondre aux besoins les plus fondamentaux. Depuis 1989, la fréquentation des banques alimentaires a augmenté de 90 %. Les enfants forment le quart de la population, mais représentent 41 % des gens qui ont recours aux banques alimentaires.



Source : données de 1989 à 1995 établies par le Conseil canadien de développement social (CCDS) à partir des fichiers de microdonnées de l'Enquête sur le revenu du ménage et l'équipement ménager, de Statistique Canada ; données de 1996 à 1999 établies par le CCDS à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1999) de Statistique Canada.

Les familles où les parents travaillent s'effondrent dans la pauvreté

L'un des meilleurs remèdes à la pauvreté est un travail bien rémunéré ; mais ce genre d'emploi se fait rare. Des changements importants se sont produits sur le marché du travail ; ils ont entraîné une augmentation des emplois dans les petites entreprises, une hausse du travail autonome et l'apparition d'emplois non conventionnels. Les emplois à plein temps ont augmenté de 13 % de 1990 à l'an 2000, alors que les emplois à temps partiel connaissent une hausse de 21 %. Mais, tandis que les emplois permanents augmentaient de 8 % durant la reprise économique (de 1997 à l'an 2000), les emplois temporaires connaissent une augmentation de 21 %.

Comme les revenus d'emploi des familles pauvres baissent et que les prestations n'arrivent pas à combler le manque à gagner, le nombre d'enfants pauvres vivant dans une famille où l'un des parents travaille a augmenté. Dans les familles où les parents travaillaient, la pauvreté des enfants a augmenté de 57 % au cours des années 1990, touchant près de 600 000 enfants.

En vue de préparer la session extraordinaire des Nations unies consacrée aux enfants, le gouvernement a voulu connaître les principales préoccupations des jeunes et des enfants d'aujourd'hui, au Canada. Pour établir son rapport intitulé Un Canada digne des enfants, Aide à l'enfance Canada a interrogé plus de 1200 jeunes. Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils changeraient au Canada, ils ont répondu, en tout premier lieu : remédier au problème de la pauvreté.



REVENU TOTAL MOYEN DES FAMILLES, PAR ANNÉE (EN DOLLARS CONSTANTS 1999)

Décile (par ordre croissant)	1993	1999	augmentation de 1993 à 1999
Familles les plus pauvres	15 157 \$	15 278 \$	121 \$
Familles du décile suivant	25 714 \$	26 565 \$	851 \$
Familles de l'avant-dernier décile	90 633 \$	99 244 \$	8 612 \$
Familles les plus riches	142 866 \$	171 967 \$	29 101 \$

Source : tableau établi par le CCDS, à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993-1999, de Statistique Canada.

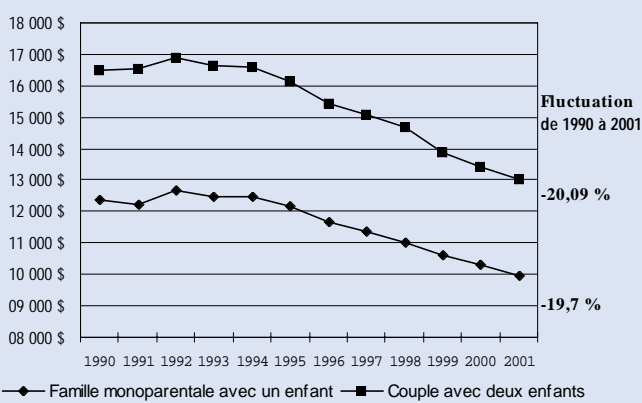
Une protection amoindrie pour les familles

Les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-emploi ont été désastreuses pour les travailleurs ayant des emplois peu rémunérés ou marginaux. Le resserrement des critères, en ce qui a trait au nombre d'heures de travail nécessaires pour se prévaloir des prestations d'assurance-emploi, a surtout eu des répercussions sur les femmes, qui sont plus nombreuses à occuper des postes à temps partiel. En effet, même si elles composaient la moitié de la main-d'oeuvre en 1999, elles occupaient près de 80 % des emplois à temps partiel.

Plus d'un million de travailleurs n'ont plus droit à l'assurance-emploi depuis 1993, et ce sont ceux gagnant moins de 15 000 \$ qui ont été le plus affectés par cette mesure. Par suite des modifications apportées, un seul chômeur sur trois peut toucher des prestations d'assurance-emploi aujourd'hui, alors que 74 % de travailleurs y avaient droit en 1989.

Les programmes d'aide sociale provinciaux n'ont pas pu contrebalancer la perte de prestations d'assurance-emploi. L'augmentation du nombre de familles vivant dans une extrême pauvreté a coïncidé avec la disparition du Régime d'assistance publique du Canada et l'abandon des mesures de protection provinciales. Entre 1991 et 2001, les prestations d'aide sociale destinées aux familles ont diminué de plus de 19 % (en dollars constants 2001). Aujourd'hui, le revenu de la famille moyenne vivant de l'aide sociale est inférieur de moitié au seuil de pauvreté, dans toutes les provinces.

REVENU MOYEN DE L'AIDE SOCIALE PROVINCIALE (EN DOLLARS CONSTANTS 2001)



Source : Conseil national du bien-être social, *Revenus de bien-être social*, 2000 et 2001.

Pour être admissible aux programmes sociaux, il faut de plus en plus s'intégrer au marché du travail, sans toutefois que le soutien nécessaire soit offert. Passer de l'aide sociale à un emploi rémunéré est d'autant plus difficile que les parents ne peuvent jouir d'une formation adéquate, de services de garde de qualité, de moyens de transport à prix abordable et qu'ils risquent de perdre leurs précieux avantages médicaux. Pour nombre d'anciens prestataires, le fait d'échapper à l'aide sociale ne suffit pas pour se sortir de la pauvreté.

« Les États parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en oeuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale. »

Article 4 de la Convention de l'ONU sur les droits des enfants

La situation professionnelle des parents a remplacé le critère de nécessité en tant que facteur déterminant l'admissibilité aux programmes destinés aux enfants. Le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) visant les familles à très faible revenu pourrait constituer une aide précieuse pour les prestataires de l'aide sociale. Dans la moitié des provinces, toutefois, le montant de ce supplément est déduit, en entier, de la prestation d'aide sociale à laquelle la famille a droit. Par exemple, une mère de famille monoparentale qui a un enfant voit les 1250 \$ de son SPNE déduit de ses revenus d'aide sociale, et la famille n'y gagne rien.

Revenu et sain développement des enfants : deux facteurs déterminants de la santé à long terme

Le départ que connaissent les enfants dans la vie a des répercussions à long terme sur leur mieux-être. Les enfants qui vivent dans la pauvreté sont confrontés à de telles difficultés que leur développement, leur santé et leur mieux-être s'en trouvent compromis.

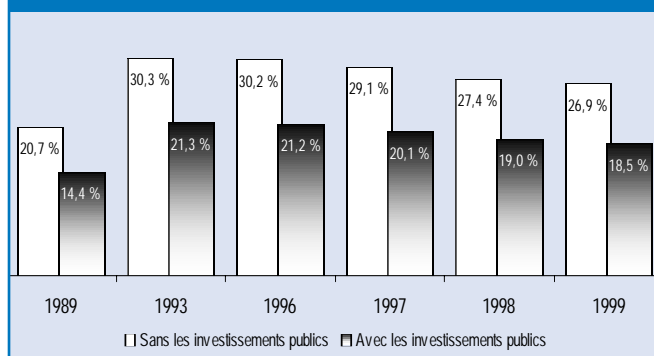
Les recherches ont démontré que par rapport aux autres enfants :

- ➔ les enfants pauvres sont plus susceptibles d'avoir un poids insuffisant à la naissance et d'en souffrir les effets pernicieux, notamment maladies et incapacités chroniques ;
- ➔ les enfants pauvres sont plus susceptibles d'avoir des troubles de la vue, de l'ouïe, de la parole, des problèmes de mobilité, de dextérité, et de compréhension, des troubles affectifs, des douleurs et des malaises ;
- ➔ les enfants pauvres sont moins susceptibles de participer à des activités sportives et récréatives organisées ;
- ➔ les enfants pauvres sont moins susceptibles de vivre dans des quartiers sûrs et risquent beaucoup plus que les autres d'être exposés à des contaminants environnementaux.

Les investissements publics sont essentiels pour préserver les enfants de la pauvreté

Les dépenses sociales jouent un rôle essentiel dans l'amélioration du bien-être des enfants, en réduisant la pauvreté des familles. Chaque année, les transferts sociaux, tels que le crédit pour TPS, la prestation fiscale pour enfants et l'assurance-emploi, jouent un rôle primordial en empêchant des milliers d'enfants canadiens de sombrer dans la pauvreté. En 1999 seulement, près de 590 000 enfants ont échappé à la pauvreté en raison des investissements publics.

TAUX DE PAUVRETÉ DES ENFANTS, AVEC ET SANS LES INVESTISSEMENTS PUBLICS



Source : tableau établi par le Conseil canadien de développement social à partir des fichiers de microdonnées de l'Enquête sur le revenu du ménage et l'équipement ménager et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1996-1999, de Statistique Canada.

Toutefois, la plupart des familles à faible revenu sont si démunies que ces mesures ne sont pas suffisantes pour leur faire franchir le Seuil de faible revenu (SFR). Même l'augmentation de la Prestation nationale pour enfants, qui atteindra au maximum 2 500 \$ d'ici 2004, ne suffira pas à combler la carence de revenu de bien des familles.

Toute stratégie visant sérieusement à réduire le fossé et le niveau de pauvreté doit s'accompagner d'importants transferts sociaux supplémentaires. Des prestations de l'ordre de 4 200 \$ par enfant sont nécessaires si l'on veut que le taux de pauvreté des enfants diminue au Canada. On n'enregistrera de progrès réel que lorsque tous les enfants pauvres pourront recevoir des prestations, peu importe le travail de leurs parents.



ENFANTS PAUVRES PAR PROVINCE - 1999

Terre-Neuve	31 000	25,7 %
Î.-P.-É.	5 800	17,3 %
Nouvelle-Écosse	37 900	18,1 %
Nouveau-Brunswick	30 200	18,0 %
Québec	346 500	21,6 %
Ontario	448 400	16,5 %
Manitoba	63 600	23,7 %
Saskatchewan	45 300	17,9 %
Alberta	121 700	16,3 %
Colombie-Britannique	167 800	19,0 %

Source : tableau établi par le Conseil canadien de développement social à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1999, de Statistique Canada.

Les services de garde abordables et de qualité : des services essentiels pour tous les enfants

Les services de garde abordables et de très bonne qualité sont un élément essentiel d'une stratégie anti-pauvreté. Les programmes de garde et d'éducation de la petite enfance enrichissent les premières années de développement de l'enfant et soutiennent les parents dans leur rôle d'éducateurs, tout en leur permettant d'intégrer le marché du travail ou de suivre une formation.

La situation, en matière de services de garde, n'a pas évolué et s'est même détériorée depuis le début de la décennie, alors qu'elle était déjà peu reluisante. Contrairement aux autres pays industrialisés, le Canada ne s'est pas doté de services de garde à l'enfance et n'a pas non plus pris les mesures nécessaires pour assurer la qualité des services de garde. Les services de garde et la disponibilité de ceux-ci varient selon les provinces ; c'est pourquoi les inégalités, en ce qui a trait à la famille et aux enfants, sont encore plus criantes qu'elles ne l'étaient au début de la décennie.

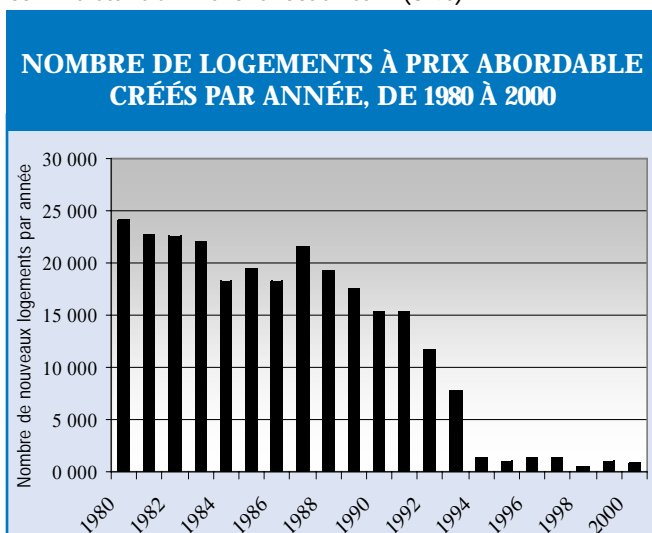
L'entente conclue par les premiers ministres, en l'an 2000, en ce qui a trait à l'Initiative du développement de la petite enfance laissait présager qu'on s'attaquerait à des priorités communes en ce qui concerne les jeunes enfants. Toutefois, ce programme n'est pas en mesure de répondre aux besoins de tous les enfants en matière de services de garde. En effet, le nombre de places offert dans les services de garde réglementés ne suffit qu'à répondre aux besoins de 1 enfant sur 10, de moins de 12 ans, au Canada. Moins du tiers des enfants qui fréquentent les garderies réglementées ont droit aux subventions. Comme il n'existe pas d'engagement, au niveau national, en ce qui a trait à la qualité des services de garde, cela pose des problèmes pour ce qui est de l'intégration des parents au marché du travail, du plein épanouissement des enfants en bas âge et de la formation d'une société sans exclus.

Au Canada, de 1993 à 1999, près d'un enfant sur trois a vécu au moins un an dans la pauvreté et un enfant sur dix a connu la pauvreté pendant quatre ans et plus.

Une stratégie nationale de logement

Un logement sûr, à prix abordable, dans un quartier convenant aux enfants est primordial pour le bon développement de l'enfant. Toutefois, étant donné le faible taux d'occupation, l'augmentation rapide des loyers et la réduction de l'aide sociale, ce genre de logement est hors de portée de nombre de familles à faible revenu.

Les gouvernements, qui contribuaient grandement à la création de logements, se sont retirés de ce secteur, sans que les entrepreneurs privés ne les remplacent. La construction de nouveaux logements est passée de plus de 20 000 par année, dans les années 1980, à 4450, en moyenne, en 1994. Le taux d'occupation moyen dans les grandes villes est aujourd'hui de 1,6 %, donc bien inférieur à ce que l'on considère comme étant un marché locatif sain (3 %).



Source : Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, mémoire présenté au Comité des finances de la Chambre des Communes, 2001.

En 1993, le gouvernement fédéral a cessé de financer de nouveaux logements sociaux. En 1996, il a transféré la responsabilité de son parc de logements aux provinces et aux territoires. La plupart des gouvernements provinciaux se sont retirés de la construction de nouveaux logements et certains ont délégué leurs nouvelles responsabilités aux administrations locales, sans toutefois leur donner de ressources supplémentaires.



« Un logement convenable favorise l'intégration familiale, contribue à l'égalité sociale et renforce le sentiment d'appartenance, de sécurité et de solidarité, qui sont essentielles pour le bien-être des enfants. En conséquence, nous nous efforcerons en priorité de faire face à la pénurie de logements et aux autres besoins en infrastructures. »

Plan d'action d'*Un monde digne des enfants*, ratifié par le gouvernement canadien et d'autres États, en mai 2002.

Depuis lors, le gouvernement d'Ottawa est revenu sur sa décision, puisqu'en 2001, il s'est engagé à consacrer, aux logements sociaux, 680 millions \$ sur cinq ans. Même si certains territoires et provinces ont déjà conclu un accord-cadre avec le gouvernement fédéral en vertu de ce programme, la majorité d'entre eux doivent encore fournir le financement nécessaire pour que ce programme fonctionne. Si les provinces et les territoires ne sont pas prêts à faire leur part, l'efficacité de ce programme se trouvera grandement compromise.

Afin de remédier à la crise du logement, il faut prendre des mesures encore plus énergiques. Pour faire face à la demande, il faut instaurer un programme qui permettra de construire de 20 000 à 30 000 logements par année, au cours des dix prochaines années, et de remettre en état 10 000 logements à prix abordable par année. Cela obligera Ottawa à augmenter les sommes engagées à cet effet - de 170 millions \$ par année à plus d'un milliard par année, durant les cinq années à venir.



La catégorie d'utilisateurs des établissements pour sans-abri qui a connu la plus forte croissance au Canada est les familles. À Toronto seulement, 6200 enfants ont eu recours aux services d'hébergement d'urgence en 1999, soit une augmentation de 130 % par rapport à 1998.

Garantir l'accès aux études postsecondaires

Pour être valable, une stratégie de développement humain doit miser sur toutes les possibilités de formation qui s'offrent aux jeunes, depuis leur tendre enfance jusqu'à l'université. Nombre de pays européens, notamment le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne et la France facilitent l'accès aux études postsecondaires en n'imposant pas de frais de scolarité aux étudiants. Ici, par contre, la diminution constante des subsides fédéraux à l'éducation postsecondaire, au cours de la dernière décennie, a eu pour effet de limiter l'accessibilité de ces études aux Canadiens à revenu faible ou moyen :

- de 1990 à l'an 2000, les frais de scolarité ont augmenté, en moyenne, à l'échelle nationale, de 126 %, alors que les recettes universitaires provenant des gouvernements diminuaient de 25 % ;
- le taux d'endettement moyen des étudiants est passé de 8000 \$, en 1990, à 25 000 \$, en l'an 2000 ;
- en 1998, les jeunes de familles aisées étaient 2,5 fois plus susceptibles de faire des études universitaires que les enfants de familles pauvres.

Il faudrait que les enfants et les adolescents de familles à revenu faible ou moyen, qui ont de bons résultats scolaires, puissent avoir facilement accès à des études postsecondaires et que celles-ci soient abordables. Pour ce faire, le gouvernement fédéral devrait s'engager à verser les sommes nécessaires aux provinces afin de geler ou d'abaisser les frais de scolarité au niveau postsecondaire, dans tout le Canada. Le gouvernement fédéral devrait aussi instaurer un système national de bourses qui seraient attribuées en fonction des besoins.



Briser le cycle de la pauvreté pour les personnes les plus vulnérables

« La discrimination engendre un cercle vicieux, celui de l'exclusion sociale et économique, et compromet l'aptitude des enfants à s'épanouir pleinement. Nous n'épargnerons aucun effort pour éliminer la discrimination contre les enfants, que celle-ci ait pour origine la race de l'enfant ou celle de ses parents ou tuteurs, leur couleur de peau, leur sexe, leur langue, leur religion, leurs opinions politiques ou autres, leur origine nationale, ethnique ou sociale, leur patrimoine, leurs handicaps, leur naissance ou toute autre condition. »

Un monde digne des enfants - Plan d'action ratifié par les chefs d'État lors de la session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants, en mai 2002



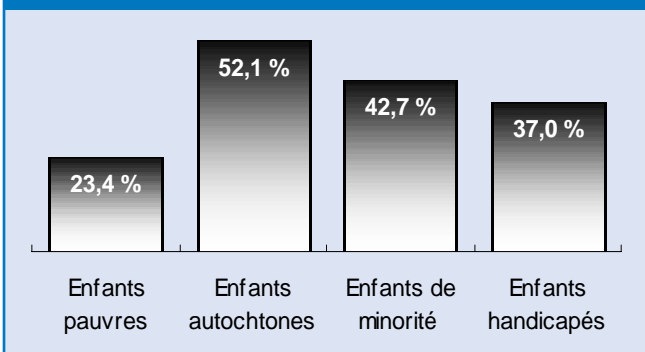
L'érosion du filet de sécurité sociale canadien a eu des répercussions très négatives sur les familles qui ont, de tout temps, été victimes d'exclusion et désavantagées dans la société.

Chez les Autochtones qui résident ou non dans les réserves, près d'un enfant sur deux vit dans la pauvreté.

Dans les centres urbains, les conditions de vie des familles autochtones ne font qu'empirer. Même leurs besoins les plus fondamentaux, en matière de nourriture, de logement et d'habillement, ne sont pas satisfaits. Les Autochtones sont quatre fois plus susceptibles de souffrir de faim que les non-autochtones.

Nombre d'enfants des Premières nations ne peuvent avoir accès aux services publics essentiels que les autres Canadiens prennent pour acquis. Des études portant sur les infrastructures des collectivités autochtones ont démontré que de 20 à 25 % des services d'eau et d'assainissement présentaient un danger pour la santé et la sécurité ou avaient besoin d'être réparés afin de répondre aux normes gouvernementales de base.

LES ENFANTS (DE 0 À 14 ANS) AUTOCHTONES, DE MINORITÉ VISIBLE, ET CEUX SOUFFRANT D'UN HANDICAP SONT PLUS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PAUVRES



Statistique Canada, *Recensement de 1996*, calculs personnalisés pour le Conseil canadien de développement social. Le terme « autochtones » désigne les personnes qui ont déclaré être Amérindiennes, Métisses ou Inuites. Les minorités visibles sont définies, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986), comme étant les personnes (autres que les autochtones) qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Les personnes handicapées sont identifiées d'après les réponses données aux questions portant sur l'entrave des activités ou sur les incapacités.

Selon les estimations, dans le tiers des ménages autochtones (qu'ils soient propriétaires ou locataires), les besoins essentiels ne sont pas satisfaits, c'est-à-dire que le lieu où ils résident ne répond pas aux critères actuels en matière de logement convenable, adéquat et abordable. Leur revenu n'est pas suffisant pour pouvoir louer un logement qui réponde aux normes minimales et ils consacrent ou devraient consacrer plus de 30 % de leur revenu pour se loger convenablement. Le taux d'insatisfaction des besoins en matière de logement (33 %) est bien plus élevé dans les ménages autochtones que dans le reste de la population, où il se chiffre à 11 ou 12 %.

Les enfants handicapés et leurs familles doivent faire face à de très grandes difficultés financières et à de fortes tensions sociales et émotives. Comme les services et l'aide sont insuffisants, le revenu de ces familles est moins élevé ; elles doivent donc compter davantage sur les prestations sociales et leur participation au marché de l'emploi est limitée. Le taux de pauvreté de ces familles est cinq fois plus élevé que dans les autres familles.

Les politiques et programmes actuels n'arrivent pas à faciliter les changements sociaux qui permettraient l'intégration pleine et entière des enfants handicapés ; ils se bornent plutôt à fournir des services de réadaptation ou thérapeutiques.

Les enfants d'immigrants ou de réfugiés de fraîche date doivent franchir d'importants obstacles pour être acceptés par la société. La reprise économique de 1993 à 1998 n'a pas permis de combler l'écart entre les nouveaux arrivants et les autres Canadiens. Le taux de pauvreté des immigrants de fraîche date s'élevait à 27 % en 1998, soit deux fois plus que chez les non-immigrants. Même si les salaires des immigrants ont augmenté au cours de la décennie, ils sont restés bien inférieurs à ceux des autres Canadiens.

« Les enfants sont notre responsabilité à tous, notre avenir à tous. Les Canadiens et les Canadiennes veulent une société où tous les enfants peuvent grandir en santé, devenir responsables, productifs et attentifs, une société qui n'abandonne pas ses enfants. »

Plan d'action national pour les enfants - Vision commune sanctionnée par le gouvernement fédéral, neuf provinces, trois territoires et bénéficiant de l'appui du Québec quant aux objectifs établis, mai 1999.

Parmi les groupes d'origine ethnique, le taux de pauvreté des enfants de moins de 6 ans atteint 45 %, alors qu'il est de 36 % pour les autres enfants du même âge.

Les familles d'origine ethnique sont aussi beaucoup plus nombreuses dans les quartiers pauvres, où les conditions de vie et l'accès aux programmes sociaux, notamment les services de garde, de santé, d'éducation et de loisirs, sont difficiles.

Les inégalités croissantes entre les groupes sociaux, au Canada, permettent de dire que la croissance économique ne suffit pas à créer une société sans exclus et des collectivités homogènes. D'autres mesures visant à promouvoir l'équité doivent être adoptées afin de faire diminuer le taux de pauvreté effarant dans certaines collectivités.

Par suite de l'érosion du filet de sécurité sociale, les ressources sont moins nombreuses pour mettre en oeuvre les programmes destinés à promouvoir l'intégration sociale.

Il faut investir les sommes nécessaires afin de répondre aux besoins particuliers des groupes les plus démunis de la société et d'assurer à toutes les familles la sécurité de revenu, un logement à prix abordable, des programmes communautaires de qualité et un emploi stable et bien rémunéré.

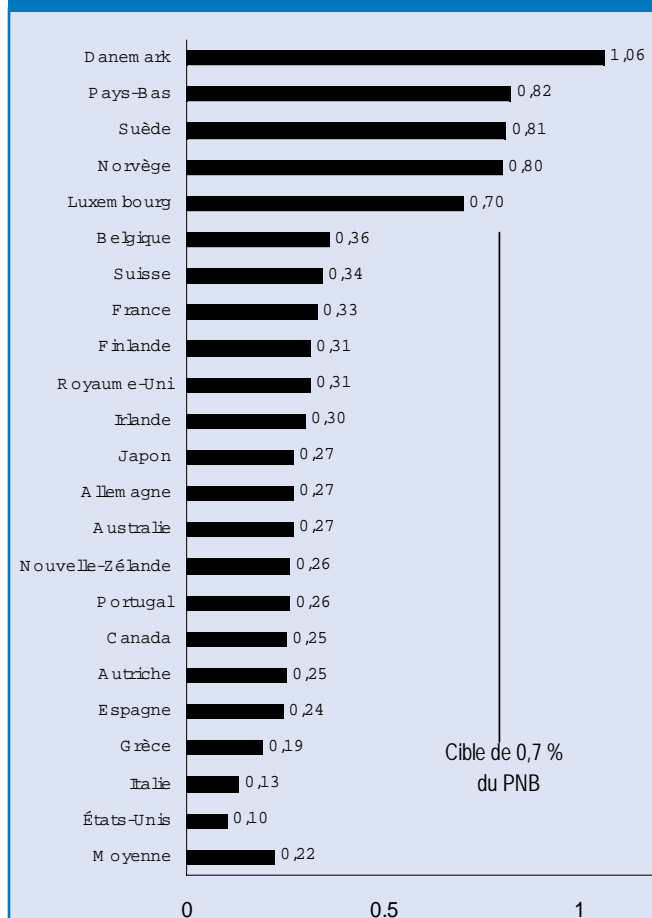


Respecter les engagements internationaux du Canada

Les pays plus favorisés se doivent de veiller au bien-être des enfants du monde entier. La contribution actuelle du Canada, en matière de développement international, le place au 17^e rang (sur 22 pays industrialisés), alors qu'il occupait la sixième place en 1995.

En novembre 2000, lors du Sommet du millénaire, le Canada s'est entendu, avec 180 autres États, sur les Objectifs de développement du millénaire qui devaient, entre autres, favoriser une plus grande coopération entre les pays ne disposant pas des mêmes ressources. L'un des principaux objectifs du Sommet était de réduire de moitié le nombre de gens vivant dans une extrême pauvreté d'ici 2015. Pour atteindre cet objectif, les pays se sont engagés à verser 0,7 % de leur PNB au titre de l'aide au développement.

AIDE OFFICIELLE AU DÉVELOPPEMENT, EN POURCENTAGE, PAR RAPPORT AU PNB, 2000



Source : UNICEF, *Nous, les enfants : honorer les promesses du Sommet mondial pour les enfants*, 2001.

« Nous savons également que le monde a manqué la plupart des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants (1990), mais pas pour la raison que ces objectifs étaient trop ambitieux ou techniquement irréalisables. C'est l'insuffisance des investissements en faveur des enfants qui est largement responsable de cet échec. Même avec une aide limitée, les pays les plus pauvres peuvent assurer des services sociaux de base. »

Kofi A. Annan, *Nous, les enfants : honorer les promesses du Sommet mondial pour les enfants*, 2001

Vers la fin de la décennie, l'aide octroyée par le Canada au développement avait augmenté pour atteindre 0,25 % du PNB, ce qui parmi les pays du G7 le place juste devant les États-Unis et l'Italie.

Lors de la Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement, en mars 2002, le premier ministre, M. Jean Chrétien, a annoncé que le Canada allait augmenter le budget consacré à l'aide internationale de 8 %, en moyenne, par année, pour atteindre 2,6 milliards l'an prochain.

« Afin de mettre en oeuvre le présent Plan d'action, il faudra allouer d'importantes ressources humaines, financières et matérielles supplémentaires, aux niveaux national et international, dans un climat international porteur et dans le cadre d'une coopération internationale renforcée ... afin de contribuer au développement économique et social. »

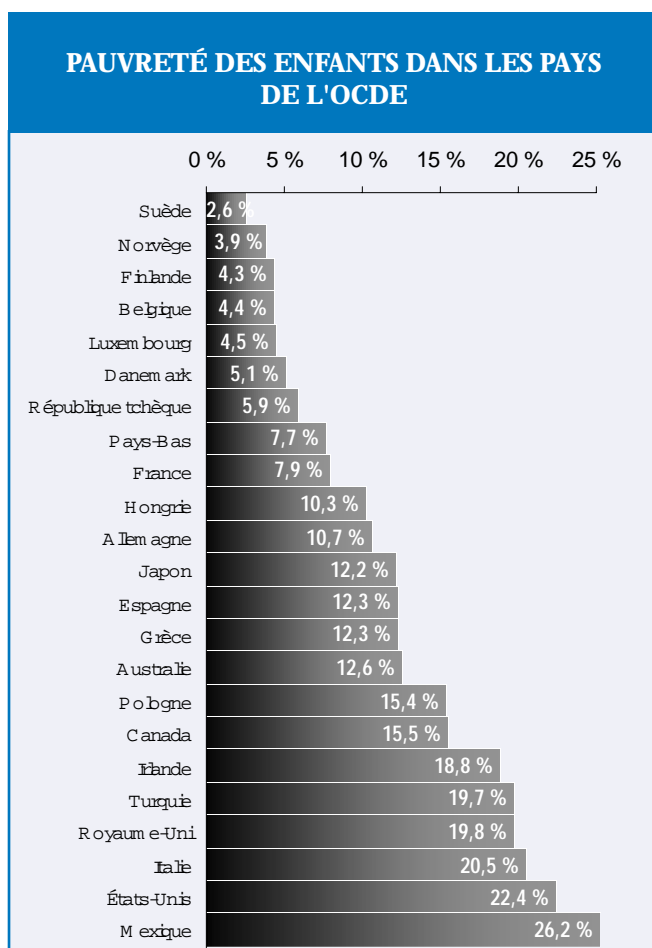
Un monde digne des enfants - Plan d'action ratifié lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux enfants, mai 2002

Le Canada tire de l'arrière à l'échelle internationale

Selon le rapport le plus récent de l'UNICEF, « *Child Poverty in Rich Nations* » le Canada se classe 17^e parmi sur les 23 pays les plus riches faisant partie de l'OCDE, pour ce qui est de la pauvreté des enfants.

Ce classement prouve que l'aptitude d'un pays à empêcher les enfants de sombrer dans la pauvreté ne dépend pas de son niveau de richesse. Les pays connaissant une très forte croissance économique ne sont pas nécessairement mieux classés. Nombre d'États où le taux de pauvreté est moins élevé se classent moins bien au chapitre de la richesse. Le pays le plus riche, les États-Unis, se classe bon deuxième pour ce qui est du taux de pauvreté le plus élevé. L'adage voulant qu'on ne peut s'attaquer à la pauvreté des enfants que si la croissance économique augmente est contredit par les faits.

L'UNICEF avance que les différences qui existent entre les pays, en matière de pauvreté des enfants, dépendent de la façon dont chacun d'eux établit ses priorités.



UNICEF : *Child Poverty in Rich Nations*, Rapport Innocenti, juin 2000.

« *La persistance de la pauvreté des enfants dans les pays riches mine à la fois l'égalité des chances et l'universalité des valeurs. Elle met à l'épreuve les idéaux des pays industrialisés et leur capacité de résoudre nombre des problèmes sociaux, même les plus criants.* »

UNICEF. *Child Poverty in Rich Nations*. Rapport Innocenti, juin 2000.

La plupart des pays qui se classent mieux que le Canada dans la lutte contre la pauvreté des enfants, compensent les effets négatifs qu'ont le chômage et les faibles salaires en consacrant des sommes substantielles aux politiques familiales. L'approche globale pour assurer le bien-être des enfants, adoptée par de nombreux pays européens, comporte de généreuses prestations de sécurité du revenu et de chômage, un programme national de logements abordables, ainsi que des services accessibles de garde et d'éducation de la première enfance.

Les différences qui existent entre les services d'éducation et de garde à l'enfance au Canada et en Europe sont révélatrices. Une étude récente de l'OCDE portant sur 12 pays a démontré, qu'au cours de la dernière décennie, cette question avait suscité un regain d'intérêt politique en Europe, mais pas au Canada. Alors que les pays d'Europe occidentale fournissent à tous les parents des services de garde et de formation pour les enfants de 3 à 5 ans, le Canada n'a même pas encore envisagé la chose. Pourtant, tous les chercheurs reconnaissent, y compris au Canada, que c'est là un élément essentiel d'une politique familiale globale et d'une stratégie anti-pauvreté efficace.

REMARQUES

1. Les enfants pauvres sont ceux qui vivent dans une famille dont le revenu total, avant impôt, est inférieur au Seuil de faible revenu (SFR), selon la définition qu'en donne Statistique Canada. Les chiffres de 1989 à 1991 sont fondés sur le SFR de 1986 et ceux de 1992 à 1999 sur celui de 1992.
2. Le Seuil de faible revenu (SFR) est l'indice dont se sert Statistique Canada pour identifier les familles « qui sont bien plus démunies que la moyenne. » Une famille qui atteint ou tombe sous le SFR consacre plus de 55 % de son revenu pour se loger, se nourrir et se vêtir.
3. Un enfant est défini comme étant une personne de moins de 18 ans vivant avec son père, sa mère ou un tuteur, à l'exclusion de ceux qui vivent seuls, de ceux qui sont soutien de famille ou de ceux qui sont l'époux ou le conjoint de fait du soutien de famille.
4. Les données de 1989 à 1995 ont été établies par le Conseil canadien de développement social (CCDS) à partir des fichiers de microdonnées de l'Enquête 1997 sur le revenu du ménage et l'équipement ménager de Statistique Canada ; celles de 1996 à 1999 ont été établies par le CCDS à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Tout comme Statistique Canada, Campagne 2000 amalgame les données des deux enquêtes.
5. Les données de Statistique Canada ne comprennent pas les chiffres relatifs aux réserves autochtones, ni au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, ni aux enfants vivant dans des établissements.

Élaborer un plan d'action efficace pour les enfants du Canada

« Afin de faciliter l'application des mesures convenues dans « Un monde digne des enfants », nous établirons d'ici à la fin de 2002 des plans d'action nationaux et... régionaux comportant une série d'objectifs et de cibles spécifiques, assortis de délais, qui soient mesurables et inspirés du présent Plan d'action et de la Convention sur les droits de l'enfant. [...] À cette fin, nous renforcerons notre planification nationale et assurerons la coordination, l'application et le financement nécessaires. »

Un monde digne des enfants - plan d'action ratifié par le gouvernement canadien et d'autres chefs d'État à l'occasion de la session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants, en mai 2002

Afin que le Canada puisse respecter les engagements qu'il a pris lors de la session extraordinaire des Nations unies consacrée aux enfants, Campagne 2000 recommande que le gouvernement fédéral élabore un Plan d'action national pour les enfants, comportant des objectifs clairs et des délais précis. Les jeunes, les ONG et d'autres représentants de la société civile devraient participer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du Plan d'action national pour les enfants. Pour être efficace, ce plan doit avoir un cadre stratégique défini et tenir compte du fait que les enfants et leurs parents ont besoin à la fois d'initiatives en matière de sécurité du revenu, de services communautaires, de logement et de travail. Le Plan d'action national pour les enfants servirait de guide et de cadre aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue d'instaurer un programme d'investissements complet, assorti de nouveaux mécanismes fiscaux, afin de doter le Canada d'une nouvelle politique moderne à l'égard des familles.

Campagne 2000 exhorte le gouvernement fédéral à jeter les bases du Plan d'action national pour les enfants en commençant par les priorités suivantes :

- ❶ que le gouvernement fédéral s'engage à réduire de 50 % le fossé et le niveau de pauvreté des enfants, au cours des cinq prochaines années, en augmentant les prestations pour enfants de toutes les familles à revenu faible, modeste ou moyen ;
 - afin d'améliorer de façon marquée le niveau de vie des familles et de diminuer le taux de pauvreté de moitié, Campagne 2000 demande que toutes les prestations pour enfants soient intégrées en un seul programme, en vertu duquel les familles à revenu faible, modeste ou moyen auraient droit à une prestation maximale de 4 200 \$ par enfant, peu importe la source de leur revenu ;
- ❷ que le gouvernement fédéral s'engage à établir la base d'un système de garde et d'éducation de la petite enfance qui comprenne des services de garde de qualité, accessibles à toutes les familles, dans toutes les localités du Canada ;
 - cette stratégie comprendrait notamment :
 - l'accès universel et équitable à des services de garde, de qualité relativement comparable, pour les Canadiens de toutes les régions ;
 - une approche systématique et intégrée en matière de prestation de services et d'application de politiques, afin que les services englobent à la fois les soins, l'éducation des enfants et le soutien à la famille ;
 - des délais clairs et des échéances précises pour la mise en place de ces services ;
 - un financement adéquat et continu, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux, ainsi que les organismes non gouvernementaux ;
- ❸ que le gouvernement fédéral s'engage à faire les investissements nécessaires, au niveau national, en matière de logements à prix abordable, car ceux-ci sont nécessaires pour améliorer la santé et le bien-être économique des familles, et qu'il y ait un parc suffisant de logements à prix abordable dans tout le pays ;
 - que le gouvernement fédéral instaure une Stratégie nationale de logement à prix abordable, qui permettrait de construire au moins 20 000 nouveaux logements par année, pendant dix ans, et de remettre en état 10 000 logements sociaux par année ; pour s'attaquer de façon réaliste à ce problème d'envergure, le gouvernement fédéral doit augmenter immédiatement les sommes engagées à cet effet - de 170 millions \$ à 1 milliard \$, au moins, par année -, au cours des cinq prochaines années ;
- ❹ que le gouvernement fédéral s'appuie sur l'engagement qu'a pris récemment le premier ministre pour augmenter le budget de l'aide internationale de 400 millions \$, au moins, par année, afin d'atteindre 0,35 % du PNB du Canada d'ici 2005, en vue de réaliser l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU ;
 - afin d'atteindre l'objectif du Sommet du millénaire de réduire de moitié le nombre de gens vivant dans une pauvreté extrême d'ici l'an 2015, le programme d'aide au développement du Canada devrait continuer d'augmenter pour atteindre les buts fixés lors de ce sommet, en mettant surtout l'accent sur les mesures anti-pauvreté destinées aux pays les plus pauvres et aux gens les plus démunis de la planète.

Un programme intégré d'investissements sociaux destinés aux enfants permettra de créer une société sans exclus et d'améliorer l'environnement économique et social. Ces investissements sont essentiels pour permettre aux enfants du Canada et du monde entier de mieux démarrer dans la vie et de bénéficier de chances égales de réussite.

Six façons de promouvoir les droits des enfants au Canada

- 1 **Parlez à votre député de la nécessité de penser EN PRIORITÉ aux enfants et aux adolescents dans le prochain budget, en prévoyant des fonds et des programmes pour les familles vivant dans la pauvreté au chapitre de l'éducation, des services sociaux, du logement, de la protection de l'enfance, de l'emploi, de la garde des enfants et des loisirs.**
- 2 **Informez-vous sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et parlez à d'autres (un ami, votre député, les médias, un enfant ou un adolescent) des droits des enfants et de leurs bienfaits. Consultez les sites suivants : Aide à l'enfance Canada (<http://www.savethechildren.ca>) et Coalition canadienne des droits de l'enfance (www.rightsofchildren.ca).**
- 3 **Veillez à ce que les opinions des enfants et des adolescents soient entendues dans leur famille, les écoles, les collectivités, les milieux gouvernementaux et les médias.**
- 4 **Soutenez un organisme qui lutte contre la pauvreté des enfants et des familles**
- 5 **Apprenez comment la discrimination nuit à tous les enfants et adolescents, y compris la discrimination subie par les enfants et adolescents autochtones, immigrants, appartenant à des minorités visibles ou ayant différentes orientations sexuelles (lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels) et par ceux souffrant d'un handicap ou vivant dans la pauvreté.**
- 6 **Dénoncez l'exploitation et la violence dont sont victimes les enfants et les adolescents et exigez des services de soutien appropriés et adéquatement financés pour les enfants victimes de violence.**

Grand merci aux organismes suivants qui appuient Campagne 2000 : la Fondation Laidlaw, la Fondation Trillium, The Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), la Fédération canadienne des enseignants et enseignantes, Aide à l'enfance - Canada, le Congrès du Travail du Canada, les Travailleurs canadiens de l'automobile, Canadian Feed the Children, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, le Conseil national des femmes du Canada, Ontario English Catholic Teachers' Association, la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, The Toronto Star Newspapers Limited, Sisters of Providence of St. Vincent de Paul, D & W Forwarders Inc., les Services à la famille - Canada, la Campagne contre la pauvreté des enfants, Citizens for Public Justice, Vision mondiale Canada, Kodak Canada, ainsi que nos partenaires nationaux, provinciaux et communautaires, en plus de nombreuses personnes et entreprises.

Pour l'aide apportée en matière de recherche, nous désirons également remercier le Conseil canadien de développement social. Merci aussi à Guillaîne Fortmann qui assure la traduction française à titre gracieux. Nos plus sincères remerciements à l'organisme qui nous accueille, l'Association des services à la famille de Toronto (qui reçoit l'appui de United Way of Greater Toronto), pour son indéfectible et précieux soutien.

Publié par : Campagne 2000 (Toronto)
 Graphisme : Nancy Steckley
 Impression : Thistle Printing
 Photos : gracieusement fournies par
 Photosensitive, United Way of Greater Toronto et "design by Billie Carroll" (p. 11)

op-seu 594

Bon de commande - Rapport sur une décennie de pauvreté des enfants au Canada

ISBN 1-894250-18-4

Available in English

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR :

- un exemplaire du *Rapport sur une décennie de pauvreté des enfants au Canada*, mai 2002. On peut aussi le télécharger du site www.campaign2000.ca
 ou **veuillez préciser la quantité désirée** : Frais d'expédition et de manutention selon le nombre d'exemplaires
- | | |
|---|---|
| 1 : | gratuit... mais les dons sont appréciés |
| 2 à 20 exemplaires : | 10,00 \$ |
| 21 à 40 exemplaires : | 20,00 \$ |
| 41 à 60 exemplaires : | 30,00 \$ |
| 61 à 80 exemplaires : | 40,00 \$ |
| 81 à 100 exemplaires : | 50,00 \$ |
| par centaine d'exemplaires supplémentaire : | 40,00 \$ |
- La pauvreté des enfants au Canada, bulletin de novembre 2001* (1er exemplaire gratuit ; 0,20 \$ par exemplaire supplémentaire. Existe en anglais aussi.)
- La pauvreté des enfants au Canada - Rapport 2000* (1er exemplaire gratuit ; de 2 à 20 exemplaires : 8,00 \$, etc. Existe en anglais aussi.)
- La pauvreté des enfants en Ontario - Rapport 2000* (1er exemplaire gratuit ; de 2 à 20 exemplaires : 8,00 \$, etc. Existe en anglais aussi.)
- de la documentation générale (gratuite, sur demande)
- le rapport de projet Piper les dés - *La relation entre des services de garde à l'enfance fiables et la participation des mères chefs de familles monoparentales au marché du travail*, mai 2001 (coût : 15 \$ l'unité. Existe en anglais aussi.)
- L'essentiel pour commencer : une chance égale pour chaque enfant dès la naissance*, 1999 (coût : 15 \$ l'unité)
- Mandat pour le prochain millénaire : une stratégie globale pour les enfants et les jeunes*, 1997 (coût : 15 \$ l'unité)
- Le Canada à la croisée des chemins : il est temps d'investir dans l'avenir des enfants et des familles*, 1996 (coût : 15 \$ l'unité)
- Je voudrais faire un don de _____ \$ à Campagne 2000.
 Les dons donnent droit à un reçu pour fins d'impôt. Numéro d'enregistrement : 10737 6063 RR0001.
- Veuillez trouver ci-joint un chèque de _____ \$.
- Envoyez-moi plutôt une facture.

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR CETTE COMMANDE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Veillez renvoyer ce bon de commande (ou une copie) à :
 Campagne 2000

a/s Association des services à la famille
 355, rue Church Toronto (Ontario) Canada M5B 1Z8
 Téléphone : (416) 595-9230, poste 244

Télécopieur : (416) 595-0242

Courriel : <liyugu@fsatoronto.com> ou <laurelro@fsatoronto.com>

Ou commander par Internet sous la rubrique « Ressources » du site www.campaign2000.ca



Les partenaires de Campagne 2000

PARTENAIRES NATIONAUX : *la Campagne contre la pauvreté des enfants (Toronto), l'Académie canadienne de pédiopsychiatrie (Hamilton), l'Association canadienne pour jeunes enfants (Cochrane, Alberta), l'Association canadienne des services de ressources familiales (Ottawa), l'Association canadienne des banques alimentaires (Toronto), l'Association canadienne des écoles de service social (Ottawa), l'Association canadienne des travailleurs sociaux scolaires et des officiers de présence (Winnipeg), l'Association canadienne des travailleurs sociaux (Ottawa), les Travailleurs canadiens de l'automobile (Toronto), la Fédération canadienne des services de garde (Ottawa), le Canadian Council for Reform Judaism (Toronto), le Conseil canadien des Églises (Toronto), le Conseil canadien de développement social (Ottawa), la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Ottawa), Canadian Feed the Children, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (Ottawa), l'Institut canadien de la santé infantile (Ottawa), le Congrès juif canadien (Ottawa), le Congrès du Travail du Canada (Ottawa), l'Association canadienne pour la santé mentale (Toronto), la Corporation canadienne des retraités concernés (Toronto), la Société canadienne de psychologie (Ottawa), l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (Ottawa), la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (Ottawa), l'Association catholique canadienne de la santé (Ottawa), Centre for Social Justice (Toronto), l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (Ottawa), le Groupe de défense des enfants pauvres (Toronto), Childcare Resour and Research Unit (Toronto), la Ligue canadienne pour la protection de l'enfance (Ottawa), Citizens for Public Justice (Toronto), les Services à la famille - Canada (Ottawa), Jewish Women International of Canada (Toronto), Mazon Canada (Toronto), le Conseil national des femmes juives du Canada (Winnipeg), le Conseil national des femmes du Canada (Ottawa), l'Association nationale des centres d'amitié (Ottawa), Oxfam Canada (Ottawa), Pueblito Canada (Toronto), Aide à l'enfance - Canada (Toronto), Specialink (Sydney) et les Métallurgistes unis d'Amérique (Toronto).*

PARTENAIRES PROVINCIAUX ET LOCAUX : **Terre-Neuve** *Community Services Council (St. John's) ; Nouvelle-Écosse* North End Community Health Centre (Halifax), Dalhousie Legal Aid Service (Halifax), Anti-Poverty Network (Halifax), Nova Scotia Council for the Family (Halifax), Nova Scotia School Boards Association (Halifax), Annapolis Valley-Hants Community Action Program for Children (Canning) ; **Nouveau-Brunswick** *le Conseil de développement social (Saint-Jean), le Centre de bénévolat de la péninsule acadienne Inc. (Caraquet) ; Île-du-Prince-Édouard* Chances (Charlottetown) ; **Québec** *Moisson Montréal Harvest ; Ontario* **Campagne 2000 Ontario** (Toronto), le Conseil de développement social de l'Ontario (Toronto), Interfaith Social Assistance Review Coalition (Waterloo), l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (Toronto), la Coalition ontarienne pour l'amélioration des services de garde d'enfants (Toronto), l'Ontario Psychological Association (Toronto), l'Association des travailleuses et travailleurs sociaux de l'Ontario (Toronto), l'Association des services de réadaptation pour enfants de l'Ontario (Toronto), l'Association ontarienne des centres de santé mentale pour enfants (Toronto), l'Association pour la santé publique de l'Ontario (Toronto), le Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (Toronto), la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles élémentaires de l'Ontario (Toronto), la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (Toronto), les Métallurgistes unis d'Amérique, section 6 (Toronto), l'Association des centres de ressources pour la famille de l'Ontario (Toronto), le Conseil provincial des femmes de l'Ontario, la Fédération du travail de l'Ontario (Don Mills), l'Association des banques alimentaires de l'Ontario (Toronto), la Federation of Indian Friendship Centres of Ontario (Toronto), le Canadian Tamil Women's Community Centre (Toronto) ; **Centre-sud de l'Ontario** *Social Planning and Research Council of Hamilton-Wentworth (Hamilton), Sisters of St. Joseph of the Diocese of London ; Est de l'Ontario* *le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton (Ottawa), le Groupe de défense des enfants pauvres d'Ottawa-Carleton (Ottawa), la Société d'aide à l'enfance d'Ottawa-Carleton (Ottawa), les Services juridiques Hastings & Prince Edward (Belleville) ; Sud-ouest de l'Ontario* *Southwestern Ontario CPAG (London), l'Aide juridique de Windsor ; Nord de l'Ontario* *le Lakehead Social Planning Council (Thunder Bay), l'Université Laurentienne (Sudbury), le Planning & Coordination Committee of Grey-Bruce - Serving Children and Youth (Grey-Bruce), l'Office of Social Affairs - Diocese of Sault Ste-Marie (North Bay) ; Centre de l'Ontario* *le Community Social Planning Council (Toronto), Metro Campagne 2000 (Toronto), York Region Poverty Action Group (Toronto), le Centre multiservice Somali, Halton Social Planning Council (Burlington), Social Planning Council of Peel (Mississauga), Peterborough Social Planning Council (Peterborough), Durham Child Poverty Committee (Ajax), l'Association des services à la famille (Toronto), 905 Faith Leaders Group (GTA) ; Manitoba* *le Conseil de planification sociale de Winnipeg (Winnipeg) ; Saskatchewan* *Social Policy Research Unit, University of Regina (Regina) ; Alberta* *Edmonton Social Planning Council (Edmonton), Multi-faith Child Poverty Steering Committee (Calgary) ; Colombie-britannique* *B.C. Campaign 2000 réseau de plus de 15 organismes provinciaux et locaux, y compris le Conseil de planification sociale et de recherche (Vancouver), First Call: B.C. Child and Youth Advocacy Coalition (Vancouver), Federated Anti-Poverty Groups of B.C. (Sechelt).*